

# SPECIAL « Indemnités »

Mercredi 12 octobre 2022

de 10h30 à 11h30 (Antilles) / 11h30 à 12h30 (Guyane)

## Echangeons avec Jean Marc DARTAGNAN

Délégué Syndical Central Adjoint CFE-CGC - Secrétaire National des Territoires Antilles - Guyane

Vos représentants de la DO AG, souhaitent maintenir le lien avec les salariés et continueront à vous informer. Le **mercredi 12 octobre 2022**, la CFE CGC Antilles - Guyane échangera avec vous **à travers TEAMS**.

### Les sujets abordés :

#### IGD (Indemnités de Grands déplacements) :

**Qui peut en bénéficier ?** L'indemnité est réservée à une liste définie de bénéficiaires dont l'exercice de la fonction nécessite des déplacements comportant un découcher ou une journée de grande amplitude (13 heures doivent s'écouler entre le départ et le retour). Le déplacement doit être effectué hors des limites du département mais peut aussi tenir compte des spécificités géographiques de la région parisienne. Cette indemnité ne s'applique pas aux déplacements pour formation ou vers l'étranger. **Montant unitaire : 22,86 euros par jour.**

**Comment le montant de l'indemnité est-il calculé ?** Le nombre de jours de déplacement ouvrant droit à l'indemnité est décompté sur le mois calendaire, c'est-à-dire du premier au dernier jour du mois. Un délai de carence de 6 jours s'applique au début de chaque mois, l'indemnité n'est donc perçue qu'à partir du 7<sup>e</sup> jour de déplacement en jours cumulés sur un mois calendaire.

Si vous vous déplacez sur les 3 départements des AG, vous bénéficiez de cette indemnité.

#### ISOM (L'indemnité de sujétion Outre-mer) :

L'Indemnité de Sujétion Outre-Mer (ISOM) a pour objet de compenser la contrainte générée par les déplacements lointains. Le montant de l'indemnité en fonction de la durée est de **25 € par jour**.

**Qui peut en bénéficier ?** Tous les salariés qui se déplacent de la métropole vers les DOM/COM et des DOM/COM vers la Métropole. Tous les salariés d'une zone DOM/COM qui se déplacent vers une autre zone DOM/COM.

**À noter :** les déplacements pour participer à une formation, pour assister à des séminaires/colloques, pour assister à des réunions ou pour répondre à des invitations des fournisseurs ne donnent pas lieu à indemnisation.

.. Et bien sûr des réponses aux questions sur tous les sujets qui vous intéressent. Venez nombreux ...

**En pratique, les salariés ont droit à une HIS par mois.**

### **Pour vous connecter :**

Nom de la conférence : **HIS - SPECIAL « Indemnités »**

Pour rejoindre la conférence TEAMS sur votre ordinateur ou application mobile :

[Cliquez ici pour participer à la réunion](#)

Ou composer le numéro (audio seulement) : [+33 1 88 88 34 99,301060339#](tel:+33188883499301060339#) France, Paris

Jennifer PUECH : 06 90 51 92 15  
Marie LORET : 06 94 42 77 01  
Kevin CONTOUT : 06 96 55 12 55  
Lucie JANCZAK : 06 90 50 70 30  
Diana ETIENNE ROUSSEAU : 06 90 62 05 80  
Olivier GOURLAY : 06 96 25 96 25  
Eric DRANE : 06.90.75.10.60  
Ambroise PLAISANCE : 06 47 31 01 06  
Jean Marc DARTAGNAN : 06 89 10 01 12



cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !



[www.cfecgc-orange.org](http://www.cfecgc-orange.org)

abonnements gratuits : [bit.ly/abtCFE-CG](https://bit.ly/abtCFE-CG)

tous vos contacts : [bit.ly/annuaireCFECCG](https://bit.ly/annuaireCFECCG)